

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### Séance du 07 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 07 janvier à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Céline BRUNIERA, Philippe CADOR, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Jean-Jacques MAGNAVAL, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Audrey PIGOZZO, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Jacques TENE.

**Procurations :** Madame Isabelle GESTA à Monsieur Philippe CADOR, Monsieur Patrice LARRIEU à Madame Arlette GRANGE, Madame Michèle STEFANI à Monsieur Patrick LASSEUBE.

**Absent :** Monsieur Thierry ANDRAU.

**Monsieur Fabrice PLANCHON** est élu secrétaire de séance.

#### DELIBERATION

#### 19 x 01 - Domaine et Patrimoine – ZAE du Boutet - Transfert en pleine propriété de la ZAE du Boutet au profit du Muretain Agglo

En application de l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Muretain Agglo est compétent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour toutes les zones d'activités économiques de son territoire.

A ce titre, le Conseil Communautaire du Muretain agglo a approuvé, en date du 25 Septembre 2018, par délibération n°2018.111, le transfert en pleine propriété de toutes les ZAE du Territoire non achevées pour 1 €.

Il est précisé que les modalités de compensation financières entre le Muretain Agglo et la Commune de Saint-Lys feront l'objet d'une convention de financement, telles que définies dans la délibération n°2018.111, à savoir, que tout terrain commercialisé sans aucun investissement réalisé par le Muretain Agglo, verra la totalité de la recette reversée à la Commune.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le transfert de la ZAE du Boutet au profit du Muretain Agglo.

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.**

Le 08 janvier 2019

Le Maire,  
Serge DEUILHE

